

EXERCICE 2010

RAPPORT DE GESTION

I. PRESENTATION DES COMPTES CONSOLIDES

I. 1. LES ACTIVITES DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE 2010

Suite à l'OPA déposée le 23/10/2009 et close le 10/3/2010, SiegCo est devenu le nouvel actionnaire de référence du Groupe Valtech et détient au 31 décembre 2010 environ 61.6% des actions et des droits de vote de la société après l'augmentation du capital d'octobre 2010. Une nouvelle équipe de Direction animée par Sebastian Lombardo, a pris le contrôle opérationnel de l'entreprise depuis le 9 mars 2010. Cette nouvelle équipe a consacré l'année 2010 à stabiliser la situation opérationnelle dégradée et à amorcer le travail de reconstruction d'un positionnement stratégique différencié et d'offres à valeur ajoutée sur le segment du digital.

I. 2. LES RESULTATS DU GROUPE POUR L'EXERCICE 2010

Les principaux éléments au 31 décembre 2010 sont :

- Un chiffre d'affaires consolidé en progression de 5,3% à périmètre constant
- Une perte nette de 10.837 milliers d'euros incluant un impact négatif de 7.374 milliers d'euros lié à des dépréciations d'actifs réestimés à leur « juste valeur »
- Une perte opérationnelle courante de 1.549 milliers d'euros, proche de la perte de l'an passé
- La structure financière du groupe reste saine avec une trésorerie nette positive de 2.625 milliers d'euros

Réuni à Paris le 6 avril 2011 sous la présidence de Sebastian Lombardo, le Conseil d'Administration de Valtech SA a examiné et arrêté les comptes audités du groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2010. Les chiffres clés sont les suivants :

En milliers d'euros	2010	2009	<i>Variation</i>
Chiffres d'affaires	77 656	75 517	2,8%
Marge brute	24 634	24 358	1,1%
Résultat opérationnel courant	- 1 549	- 1 274	-275
Charges non courantes	- 8 725	- 2 482	-6 243
Résultat opérationnel	- 10 274	- 3 756	-6 518
Résultat net de la période	- 10 837	- 907	-9 930

L'année 2010 a été marquée par l'entrée d'un nouvel actionnaire de référence et l'arrivée au deuxième trimestre d'une nouvelle équipe dirigeante qui a défini et commencé de mettre en œuvre un plan de retournement et de transformation stratégique du Groupe.

Ce plan porte ses premiers fruits sur le deuxième semestre avec près de 30% de contrats signés avec de nouveaux clients et la reprise d'une dynamique commerciale sur l'ensemble des entités du Groupe et un chiffre d'affaires en augmentation de 11% (13,9% à périmètre constant) sur le dernier trimestre.

Ce plan stratégique a également commencé à se traduire par la refocalisation du Groupe sur son positionnement digital avec la cession des activités de Conseil en Management Axelboss finalisée le 4 novembre 2010 et l'acquisition des activités de la société américaine Adea finalisée le 17 décembre 2010.

Le Chiffre d'Affaires consolidé du Groupe Valtech est de 77.656 milliers d'euros, en croissance de 2,8% par rapport à 2009 (et de 5,3% à périmètre constant). Afin de soutenir le plan stratégique et préparer l'avenir du Groupe, d'importants investissements humains et financiers ont été réalisés pour 1.250 milliers d'euros. L'année 2010 se termine ainsi sur une perte opérationnelle de 1 549 milliers d'euros, voisine de celle de 2009.

Les éléments non récurrents/non opérationnels atteignent, en 2010, 8.275 milliers d'euros (contre 2.482 milliers d'euros en 2009) et se décomposent comme suit :

- des charges de restructuration de 2.951 milliers d'euros principalement relatives à des coûts immobiliers et à des coûts sociaux
- des dépréciations d'écart d'acquisition qui se montent à 7.374 milliers d'euros et qui concernent les filiales allemandes et indiennes
- ces charges non courantes ont été très partiellement compensées par le produit de la cession de l'activité Axelboss en novembre 2010.

Ainsi, la prise en compte de ces éléments non courants fait ressortir un résultat net en perte de 10.837 milliers d'euros pour 2010.

La structure financière du Groupe reste saine avec une trésorerie nette positive de 2.625 milliers d'euros.

1. Analyse géographique de l'activité 2010

Chiffres d'affaires en milliers d'euros	2010	2009
France	33 403	33 492
Reste de l'Europe	33 437	33 450
USA et Asie	10 816	8 575
Groupe Valtech	77 656	75 517

L'ensemble des entités de Valtech a été diversement affecté par le retournement conjoncturel fort qu'a subi le secteur en 2009. 2010 a été consacré à la stabilisation des opérations.

France (43% du Chiffre d'affaires)

Le chiffre d'affaires des activités françaises 2010 est comparable à celui de l'an passé, ou en hausse de 11% à périmètre constant, compte tenu de la cession de l'activité de conseil en management Axelboss.

Reste de l'Europe (43% du chiffre d'affaires)

La Suède continue de croître et de connaître une bonne performance globale. Le point de retournement a été atteint sur les activités anglaises. L'Allemagne continue de souffrir en 2010 de son positionnement fortement sectoriel sur l'automobile et le Danemark des suites de la profonde récession qui a atteint le pays.

USA et Asie (14% du chiffre d'affaires)

L'activité aux USA est repartie en croissance (+13%) alors que l'Inde a connu une année difficile pénalisée notamment à cause d'un marché extrêmement tendu au niveau du recrutement.

2. Evolution des effectifs

Avec 1314 salariés à fin décembre 2010, l'effectif du groupe a augmenté de 470 salariés par rapport à 2009, principalement avec l'acquisition d'ADEA qui a notamment permis le renforcement de la présence de Valtech en Inde et aux USA.

Actifs financiers (en K€)

	Brut	Amortissement	Net
Investissements dans des sociétés :			
JV Chusik (Corée)	2 847	2 343	504
Total	2 847	2 343	504
Autres actifs financiers:			
Dépôts et			
cautionnements: Etats-Unis	145	-	145
France	355	-	355
Danemark	460	-	460
Allemagne	5	-	5
Royaume Uni	1 521	-	1 521
Inde	402	-	402
Total	2 888	-	2 888
Total des actifs financiers	5 735	2 343	3 392

Provisions sur créances clients

VALTECH a comptabilisé des provisions pour créances clients à hauteur de 0,2 million d'euros à fin 2010.

I.3. SITUATION FINANCIERE DU GROUPE

Les fonds propres du groupe ressortent à 30.2 millions d'euros au 31 décembre 2010 comparés à 30.7 millions d'euros au 31 décembre 2009.

Les entrées nettes de trésorerie au titre de l'exercice ont été négatives, compte tenu de l'importance des charges non récurrentes propres à cette période de retournement. Les entrées de trésorerie s'élèvent à 1521 K€. La performance commerciale du Groupe associée à une stratégie se concentrant davantage sur la gestion des besoins en fonds de roulement permettra d'améliorer encore sa trésorerie.

Au 31 décembre 2010, VALTECH disposait d'engagements hors bilan d'environ 21.3 millions d'euros relatifs à des loyers futurs de bureaux. Ce chiffre ne comprend aucun revenu dégagé d'une quelconque sous-location, sauf si la situation du marché de l'immobilier professionnel la rend probable.

Détail des lignes de crédit dont bénéficie VALTECH au 31 décembre 2010

Caractéristiques des titres émis ou des emprunts contractés	Taux variable	Montant global des lignes ('000)	Tirage au 31 décembre 2010 ('000)	Échéances	Existence ou non des couvertures
Facilité de caisse FORTIS	Euribor 3 mois + 2%	400 euros	0 euro	Renouvellement par fourniture de nouvelles factures clients	Factures clients
Prêt CIC	Euribor à 3 mois +0,593 points	500 euros	89 euros	mai-11	Caution de Valtech SA
Ligne de crédit factoring BNP FACTOR	Euribor 3 mois + 0,7%	4 600 euros	1 431 euros	Renouvellement par fourniture de nouvelles factures clients	Factures clients + fonds de garantie de 12,5 % de l'encours avec ajustement trimestriel et avec un minimum de 250 000
Ligne de crédit HSBC	Taux de base + 3,25%	600 GBP	313 GBP	Renouvelable en Avril 2011	Garantie par les actifs de la société
Ligne de crédit UTI Bank	Taux de base + 3 % de 0 à 270 J Taux de base +7,50% au delà de 270 J jusqu'à 360 J	20 000 INR		nov-11	Garantie par les actifs de la société et Garantie par la banque de Valtech SA dans la limite de 20 Minr (eq.334 K€ contre 874 Ke précédemment) et jusqu'au 23 novembre 2011.
Ligne de crédit Bridge Bank	Taux 5,75%	8 000 USD	4 945 USD	nov-11	Garantie par les actifs de la société

I. 4. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT DU GROUPE

Le Crédit Impôt Recherche constaté sur l'exercice 2009 a été perçu sur l'exercice 2010 pour un montant de 2 228 179 €. Aucune dépense de recherche et de développement n'a fait l'objet d'un crédit d'impôt recherche sur cet exercice.

II. PRESENTATION DES COMPTES DE LA SOCIETE MERE VALTECH SA

II. 1. ACTIVITES ET RESULTATS DE VALTECH SA POUR L'EXERCICE 2010

Activités et résultats de VALTECH SA

VALTECH SA exerce une activité de conseil en management, de conseil en informatique et de réalisation de projets en France ou en collaboration avec son centre offshore en Inde.

Le chiffre d'affaires de Valtech SA a atteint 25 425 K€ en 2010, ce qui représente une diminution de 3,8 % par rapport à 2009.

Les charges d'exploitation s'élèvent à un montant de 30 365 K€ en 2010, en baisse de 12,8 % par rapport à 2009.

Le résultat d'exploitation s'élève à 681 K€ en 2010 contre une perte de -5 567 K€ en 2009.

Le résultat financier s'élève à 8 854 K€ en 2010, contre 2 348 K€ en 2009.

Les dividendes perçus des filiales s'élèvent à 1 051 K€ en 2009 contre 1 162 K€ en 2008.

Après un résultat exceptionnel en perte de - 22 320 K€ en 2010, contre un gain 32 K€ en 2009, le résultat net de Valtech SA ressort en perte à - 12 761 K€ contre - 969 K€ en 2009.

Bilan

Evolution du capital au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010

Une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription a été ouverte au marché Financier. La souscription a été totale et a généré une augmentation du capital de 9 951 milliers d'euros, dont 8 955 milliers d'euros de prime d'émission.

Détails du bilan

Les comptes sociaux de VALTECH SA incluent des capitaux propres d'un montant de 56 610 K€ (contre 59 830 K€ en 2009).

VALTECH SA n'a plus d'endettement externe au 31 décembre 2010, alors qu'il atteignait 850 K€ en 2009. Les disponibilités s'élèvent à 1 233 K€ contre 3 259 K€ en 2009.

L'essentiel des actifs de VALTECH est constitué des valeurs des participations dans ses filiales, ainsi que des créances détenues vis-à-vis de ces filiales.

II.2 PRISES DE PARTICIPATIONS & RESUME DES ACTIVITES DES FILIALES

Les participations directes et indirectes détenues par VALTECH SA sont les suivantes :

- 100% dans le capital de la société VALTECH Training S.A.S, filiale française,
- 100% dans le capital de la société VALTECH Agency S.A.S., filiale française,
- 100% dans le capital de la société VALTECH Technology Consulting S.A.S., filiale française,
- 100% dans le capital de la société VALTECH Axelboss S.A.S., filiale française,
- 100% dans le capital de la société VALTECH Offshore SA., filiale française,
- 100% dans le capital de la société VALTECH Ltd, filiale anglaise,
- 100% dans le capital de la société Valtech Technologie Solution Inc (ADEA) filiale américaine,
- 100% dans le capital de la société Valtech Technologie Inc
- 100% dans le capital de la société VALTECH AB, filiale suédoise
- 100% dans le capital de la société VALTECH A/S, filiale danoise,
- 100% dans le capital de la société Synaris AG, filiale allemande qui détient elle-même 100% dans le capital of VALTECH GMBH, filiale allemande,
- 100% dans le capital de la société VALTECH India Systems Private Limited, filiale indienne, après le rachat des actions minoritaires de la Société Valtech Offshore.
- 100% dans le capital de la société VALTECH india Software Services Private Limited (ADEA), filiale indienne,
- 50,793% dans le capital de la société VALTECH CO.LTD., société coréenne.

Au cours de l'exercice, VALTECH SA a procédé à la création de la société VT SOLUTIONS Inc. Cette société est détenue à 100% par le groupe.

Cette création a été suivie de l'acquisition des activités d'Adea le 17 décembre 2010 pour un montant de 7,9 millions d'euros. Adea est un groupe international de conseil spécialisé dans les technologies et les solutions digitales, basé aux Etats-Unis, et qui a réalisé en 2009 un chiffre d'affaires d'environ 39 millions de dollars.

Le 15 décembre 2010, la société a fait l'acquisition des activités américaines et indiennes de la société américaine de conseil ADEA spécialisée dans les technologies et les solutions digitales. Ce sont les filiales américaines (Valtech Solutions) et indiennes (V.S.S.L.) du groupe Valtech qui se sont portées acquéreuses des fonds de commerce des activités d'ADEA dans chacun des pays. Ces fonds se sont élevés respectivement à l'équivalent en dollars de 7 992 milliers d'euros et 409 milliers d'euros au 15 décembre 2010.

Les chiffres d'affaires 2010 de ces filiales sont les suivants (en milliers d'euros) :

VALTECH Training S.A.	5 627
VALTECH Agency S.A.S.	4 146
VALTECH Ltd.	6 313
VALTECH Technologies Inc.	8 277
VALTECH AB	16 090
VALTECH SOLUTIONS INC	942
VALTECH A/S	7 086
VALTECH GMBH	4 250
VALTECH India Systems Private Limited	4 669
VALTECH India Software Services ADEA ADEA	253
Valtech Co Ltd (50,793%)	4 778
TOTAL	62431

Les deux sociétés françaises VALTECH Axelboss SAS et VALTECH Technologies Consulting SAS dont le capital est détenu à 100% par VALTECH SA avaient été constituées en vue de permettre le cas échéant la filialisation des activités françaises opérationnelles. Ces sociétés n'ont pas eu d'activité en 2010.

CESSION DE LA PARTICIPATION DANS LA SOCIETE MEDHOST

Le processus de cession des titres initié au cours de l'année 2009 s'est conclu au début de l'année 2010 par la cession totale de la participation dans la société Medhost. Cette cession a généré une moins value comptable de 1 316 milliers d'euros, pour laquelle une provision pour dépréciation avait été constituée pour un montant de 1 009 milliers d'euros.

CESSION DU FONDS DE COMMERCE DE L'ACTIVITE AXELBOSS

La société a décidé et mis en œuvre la cession totale de cette activité afin de se recentrer sur ses activités principales. Cette cession se traduit par une moins value comptable de 5 411 milliers d'euros, pour laquelle une provision pour dépréciation a été reprise pour un montant de 2 933 milliers d'euros.

II.3 RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT ENGAGES PAR VALTECH S.A.

Il n'a pas été constaté de dépense de recherche et de développement au cours de l'exercice.

III. EVENEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE ET PERSPECTIVES

Une nouvelle équipe de management menée par Sebastian Lombardo et soutenue par le nouvel actionnaire majoritaire du Groupe, SiegCo, a pris ses fonctions en mars 2010.

Dans la continuité de 2010, 2011 verra l'approfondissement du plan de retournement et de la mise en œuvre du plan de transformation. L'accent sera mis notamment sur l'adaptation des structures de support et d'organisation au nouveau projet d'entreprise et la mise en place de processus opérationnels permettant au groupe de mieux fonctionner de façon globalisée

2011 devrait également connaître une accélération du repositionnement du Groupe sur les métiers du marketing digital et la poursuite des investissements financiers et humains en ce sens.

IV. DIVIDENDES VERSES AU COURS DES EXERCICES PRECEDENTS

La Société n'a pas versé de dividendes au cours des trois derniers exercices.

V. AFFECTATION DES RESULTATS

Nous vous proposons d'affecter la perte de VALTECH SA pour l'exercice clos le 31 décembre 2010, soit 12 761 640 euros, au poste "Report à nouveau" qui sera ainsi porté de - 4 176 207 euros à - 16 937 847 Euros.

VI. CONVENTIONS VISEES PAR L'ARTICLE L.225-38 DU CODE DE COMMERCE

Le conseil d'administration a donné toutes informations utiles aux Commissaires aux Comptes afin de leur permettre d'établir leur rapport spécial sur les conventions visées par l'article L.225-38 du Code de Commerce, c'est-à-dire celles qui ont pu intervenir entre la Société et des administrateurs, des dirigeants ou des sociétés dans lesquelles les administrateurs ou dirigeants de la Société peuvent avoir des intérêts ou entre la Société et l'un de ses actionnaires détenant plus de 10% du capital social ou entre la Société et une société contrôlant une société actionnaire détenant plus de 10% du capital social.

Ces conventions sont les suivantes :

- a) Prolongement de la convention conclue entre VALTECH SA et IMPLEO ;
- b) Accord entre VALTECH SA et CHESAPEAKE GROUP ;
- c) Convention de séquestre en VALTECH SA, CHESAPEAKE GROUP et un séquestre ;
- d) Avenant à la convention du 15 décembre entre VALTECH SA et SIEGCO ;
- e) Ouverture d'une ligne de crédit entre VALTECH SA et VALTECH TECHNOLOGIES INC ;
- f) Convention d'assistance entre VALTECH SA et DENDROBIUM SA ;
- g) Convention d'assistance entre VALTECH SA et EXECUTIVE TECHNOLOGY PARTNERS LLC ;
- h) Convention de prêt entre VALTECH SA et VALTECH GMBH.

VII. DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et quinquies du Code Général des Impôts, il est précisé que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge des dépenses visées aux articles 39-4 et 39-5 du même Code, réintégrées dans le résultat fiscal, pour un montant total de 11 229 €.

VIII. APPROBATION DES COMPTES

Les comptes sociaux et consolidés ont été arrêtés lors du Conseil d'Administration du 6 avril 2011 par les nouveaux administrateurs.

Nous vous remercions de bien vouloir approuver les comptes qui vous sont présentés, après lecture des rapports des Commissaires aux Comptes, lors de l'Assemblée Générale du 23 mai 2011.

IX. DESCRIPTION DES PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES AUXQUELS LA SOCIETE EST CONFRONTEE - OBJECTIFS ET POLITIQUE DE LA SOCIETE EN MATIERE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS, POLITIQUE CONCERNANT LA COUVERTURE DE CHAQUE CATEGORIE PRINCIPALE DE TRANSACTIONS PREVUES POUR LESQUELLES IL EST FAIT USAGE DE LA COMPTABILITE DE COUVERTURE. EXPOSITION DE LA SOCIETE AUX RISQUES DE PRIX, DE CREDIT, DE LIQUIDITE ET DE TRESORERIE

IX.1 RISQUES DE MARCHE

Risque de liquidité

Au 31 décembre 2010, le groupe VALTECH avait des dettes financières pour un montant de 5,32 millions d'euros, comprenant :

- Des crédits-baux 0,11 million d'euros
- Des découverts bancaires 1,41 millions d'euros
- Autres crédits 3,8 millions d'euros

Caractéristiques des titres émis ou des emprunts contractés	Taux variable	Montant global des lignes ('000)	Tirage au 31 décembre 2010 ('000)	Échéances	Existence ou non des couvertures
Facilité de caisse FORTIS	Euribor 3 mois + 2%	400 euros	0 euro	Renouvellement par fourniture de nouvelles factures clients	Factures clients
Prêt CIC	Euribor à 3 mois +0,593 points	500 euros	89 euros	mai-11	Caution de Valtech SA
Ligne de crédit factoring BNP FACTOR	Euribor 3 mois + 0,7%	4 600 euros	1 431 euros	Renouvellement par fourniture de nouvelles factures clients	Factures clients + fonds de garantie de 12,5 % de l'encours avec ajustement trimestriel et avec un minimum de 250 000 euros
Ligne de crédit HSBC	Taux de base + 3,25%	600 GBP	313 GBP	Renouvelable en Avril 2011	Garantie par les actifs de la société
Nordea Overdraft Bank	5,878% variable	3 000 DKK	0 DKK	déc-10	Néant
Ligne de crédit UTI Bank	Taux de base + 3 % de 0 à 270 J Taux de base +7,50% au delà de 270 J jusqu'à 360 J	20 000 INR		nov-11	Garantie par les actifs de la société et Garantie par la banque de Valtech SA dans la limite de 344000€ (eq.20 Minr).

VALTECH Training bénéficie d'un prêt consenti par la Banque CIC, d'un montant maximum de 500 000 euros avec un taux d'intérêts Euribor trois mois majoré de 0,593 points.

Les termes spécifiques de ces différents contrats de prêt sont les suivants :

- La ligne Fortis concerne VALTECH Training pour un montant de 0,4 million d'euros. Cette ligne comporte des «covenants» similaires à ceux de la ligne de crédit principal de VALTECH SA tel que décrit ci-dessus.
- La ligne BNP Factor d'affacturage concerne VALTECH SA pour un montant maximal de 4,6 millions d'euros. Cette ligne ne comporte pas de «covenants» spécifiques et dépend du niveau de créances éligibles détenues par la société.
- La ligne de crédit HSBC détenue par VALTECH UK est d'un montant limité à 600 000 GBP. Elle ne comporte pas de «covenants» spécifiques et est soumise à une renégociation et à un renouvellement annuel (le renouvellement doit intervenir en avril chaque année). HSBC a indiqué qu'il ne devrait y avoir aucune difficulté quant au renouvellement intervenant en avril 2011.
- La ligne de crédit Nordea Bank concerne VALTECH Danemark pour un montant maximum de 3 millions DKK. Cette ligne ne comporte pas de «covenants» spécifiques.
- Une garantie bancaire a été consentie à première demande en faveur de la banque « UTI BANK Ltd. » en garantie de différents crédits qui ont été ou seront consentis à Valtech India Systems Private Ltd. dans la limite d'un montant global de 20 millions de roupies , soit environ 334 milliers d'euros.

Risque de taux

EUR'000		Total	A 1 an	1 an à 5 ans	Au-delà
Passifs financiers					
	Découverts bancaires (dont montant de l'affacturage BNP)	1 414	1 414		-
	Crédit-Bail	119	105	14	-
	Autres prêts	3 791	3 791		-
Actifs financiers					
	Dépôts et Cautions données	2 888		2 888	
Position nette avant gestion des risques		(2 436)	(5 310)	2 874	-
	Hors bilan	N/A	N/A	N/A	N/A
Position nette après gestion des risques		(2 436)	(5 310)	2 874	-

- Les découverts bancaires font l'objet de différents taux d'intérêt selon les pays.
- Les crédits-bails concernent principalement du matériel informatique et ont une durée moyenne de 3 ans.
- Les cautions correspondent à des engagements de loyers immobiliers. Selon les cas, certaines cautions génèrent des intérêts financiers auxquels le Groupe pourra prétendre à la fin du bail. Sur le dépôt de 2 888 milliers d'euros, dont la durée est de 1 à 5 ans, 1 521 milliers d'euros correspondent aux locaux de Londres dont le bail expirera en 2015.

Le risque de taux de Valtech provient des taux d'intérêt variables sur les lignes de crédit et d'affacturage en France et au Royaume-Uni. Le montant d'emprunt maximum au titre de ces accords s'élève à 8 176 milliers d'euros.

Risque de change

La sensibilité des résultats du Groupe aux risques de change résulte de la traduction en euros (monnaie de référence des comptes de VALTECH) des résultats libellés dans des monnaies autres que l'euro (celles des filiales et participations situées aux Etats Unis, au Royaume Uni, au Danemark, en Suède, en Inde et en Corée) (devises de reporting de VALTECH SA).

A l'exception de l'Inde, les sociétés du groupe VALTECH concentrent traditionnellement leurs opérations sur leurs propres zones géographiques et leurs activités sont libellées en monnaie locale. Ainsi, les risques de change au titre de ces opérations sont limités.

VALTECH dispose d'une activité significative en Inde de sous-traitance de projets vendus en monnaies locales par ses filiales en Europe et aux Etats-Unis. Les coûts de VALTECH India sont constatés en «roupie». La valeur de la «roupie» a tendance à fluctuer en liaison avec le dollar américain. En 2010, le coût de sous-traitance des filiales de VALTECH est facturé en euro.

L'objet du tableau suivant est de calculer le risque de perte en devises sur les actifs, passifs et engagements hors bilan sur la base d'une hypothèse d'évolution défavorable et uniforme de un pour cent de la devise dans laquelle les comptes sont établis face à la totalité des devises concernées.

EUR'000	Dollar US	Livre Sterling	Couronne suédoise	Couronne danoise	Roupie indienne	Won coréen
Total actifs (net de facture intragroupe)	21 476	3 388	75 719	38 718	387 027	2 878 872
Prêt en devises hors zone *						
Actifs en devises après éliminations	21 476	3 388	75 719	38 718	387 027	2 878 872
Total Passifs (A)	11 485	3 827	37 527	14 879	123 133	1 470 558
Dette en devises hors zone *(B)						
éliminations intercos (C)	(460)	(716)	(1 545)	(432)	(945)	
Passifs en devises après éliminations (A)+(B)-©	11 025	3 111	35 982	14 446	122 188	1 470 558
Avals et cautions données en devises		3 553			20 000	
Position nette avant gestion du risque en devises [actifs (moins interco) - passifs (moins interco)]	10 451	277	39 737	24 272	264 840	1 408 313
Couverture						
Position nette après gestion du risque en devises – actif - (passif)	10 451	277	39 737	24 272	264 840	1 408 313
Taux de conversion	0,748391	1,16171	0,11154	0,134165	0,016734	0,000667
Position nette avant gestion du risque en euros	7 821	322	4 432	3 256	4 432	939
Position nette après gestion du risque en euros	7 821	322	4 432	3 256	4 432	939
Hypothèse d'évolution défavorable de la devise de 1 cent d'euros par rapport à la devise	78	3	44	33	44	9

Risque sur actions

VALTECH possède 214 900 actions propres (voir Note 8.2 des annexes des comptes consolidés). Le cours desdites actions fluctue, par définition, selon les conditions du marché boursier.

IX.2. ASSURANCES ET COUVERTURES DES RISQUES

VALTECH a souscrit dans chacune de ses filiales des assurances pour couvrir les risques suivants :

1. assurances des personnes employées pendant leur activité professionnelle,
2. assurance des locaux et matériels utilisés,
3. assurances des véhicules de la société utilisés par les employés,
4. assurances en responsabilité civile pour les conséquences de malfaçon sur les systèmes informatiques auxquels VALTECH contribue,
5. assurances des dirigeants de chaque filiale.

Les couvertures d'assurance suivantes étaient en vigueur au 31 décembre 2010 :

	Responsabilité Civile (4.)	Assurances Multi-risques (incluant les risques 1.2 .et 3. ci-dessus)	Responsabilité civile des mandataires sociaux (5.)
France (EUR)			
Montant de la couverture	49 055 000	2 477 007	7 700 000
Montant de la prime	67 522	19 737	17 139
ROYAUME UNI (GBP)			
Montant de la couverture	5 000 000	15 300 000	2 000 000
Montant de la prime	7 500	24 435	1 095
ETATS-UNIS (USD)			
Montant de la couverture	5 000 000	16 384 728	5 000 000
Montant de la prime	10 000	39 220	23 232
SUEDE VALTECH AB (SEK)			
Montant de la couverture	12 000 000	146 548 000	
Montant de la prime globale	92 242	92 242	
DANEMARK (DKK)			
Montant de la couverture	52 000 000	10 000 000	9 031 030
Montant de la prime	57 706	15 883	19 785
INDIA (INR)			
VALTECH INDIA SYST. PRIVATE (VSL)			
VALTECH INDIA SOFTWARE SERVICE PRIVATE (VSSL)			
Montant de la couverture		166 063 307	
Montant de la prime		544 400	
Allemagne (EUR)			
Montant de la couverture	2 000 000	8 568 494	
Montant de la prime	3 999	15 688	

La société Valtech est soumise à un certain nombre d'obligations de confidentialité dans de nombreux territoires où elle exerce ses activités. Le conseil d'administration considère que donner davantage de détails sur le coût financier et les niveaux de couvertures en place dans chaque pays reviendrait à communiquer des informations sur lesquelles elle a un engagement de confidentialité. Valtech estime toutefois que les assurances souscrites dans chacune de ses filiales lui donnent une bonne couverture des risques de sinistres éventuels. Les consultants de Valtech effectuent l'essentiel de leurs tâches dans les locaux des clients et il a été estimé qu'aucun sinistre (feu, explosion, etc...) dans un des bureaux de Valtech ne pourrait entraîner une perte de chiffre d'affaires supérieure à 1% du chiffre d'affaires mensuel du groupe. Un tel sinistre ne saurait par ailleurs se prolonger au-delà d'une durée d'un mois. Ainsi, à l'exception du Royaume-Uni où Valtech exerce son activité au sein de la City à Londres, les activités de Valtech n'ont souscrit à aucune assurance relative à une interruption d'activité prolongée.

X. INFORMATIONS SUR LES CONSEQUENCES ENVIRONNEMENTALES DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE

Les activités de VALTECH ne mettent en jeu aucun processus de production et/ou de fabrication susceptible de constituer une agression de l'environnement naturel.

Toutefois, sensible aux enjeux que représentent les inquiétantes évolutions environnementales d'une part, et souhaitant inscrire l'entreprise dans les valeurs culturelles de son époque d'autre part, le management a décidé de concevoir et mettre en œuvre une démarche d'Entreprise Socialement Responsable.

Considérant l'environnement comme un défi d'avenir, en 2009, il a été procédé à un Bilan Carbone des activités de l'entreprise en France, dont la méthode d'élaboration a été mise à jour en 2010.

Les objectifs de cette démarche étaient les suivants :

- prendre conscience de l’empreinte carbone générée par l’activité opérationnelle, et la mesurer aussi précisément que possible,
- sensibiliser les collaborateurs de VALTECH aux conséquences de leurs choix dans la gestion de leurs activités,
- définir un point de repère en vue de l’élaboration de plans d’action de nature à réduire autant que faire se peut l’empreinte carbone laissée par les activités de VALTECH.

Les principales dispositions prises ont trait aux déplacements (vers les sites clients et entre les domiciles et sites VALTECH) et au tri sélectif. Pour sa part, la politique de récupération des déchets électroniques et informatiques se trouve renforcée.

Enfin, dans la même logique, la relation Client / Fournisseurs sera également mise à niveau vis-à-vis de la Charte Ethique.

XI. PERSONNEL SALARIE

XI.1 INFORMATIONS SUR LES CONSEQUENCES SOCIALES DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE

<i>Informations concernant l'effectif</i>	
Effectif total (<i>moyenne annuelle</i>) :	199.8
Embauches (<i>moyenne annuelle</i>):	
- embauches de CDI :	52 en 2010 soit 4,33 en moyenne
- embauches de CDD (dont 3 contrats de professionnalisation) :	9 en 2010 soit 0,75 en moyenne
Difficultés éventuelles de recrutement (<i>analyses</i>)	aucune
Motif des licenciements pour :	
- cause réelle et sérieuse :	2
- faute grave :	5
- faute lourde :	0
- suivi de transaction :	4
- économique :	0
- rupture conventionnelle	6
Heures supplémentaires	0
Main d'œuvre extérieure à la Société	1
Informations relatives au plan de réduction des effectifs et de sauvegarde de l'emploi :	
- effort de reclassement	Néant
- réembauches et mesures d'accompagnement :	Néant
(<i>le cas échéant</i>)	
<i>Informations relatives au temps de travail</i>	
Organisation du temps de travail au 31/12/2010 :	
- nombre de salariés à temps plein :	158
- nombre de salariés à temps partiel :	3
- nombre de salariés en congé parental (année entière) :	0
- nombre de salariés en arrêt maladie longue durée :	0
Durée du travail pour les salariés :	
- à temps plein :	151,67 h pour les non cadres ou cadres sédentaires et forfait de 218 jours pour les cadres itinérants
- à temps partiel :	cadres au forfait à 196 ou 174 jours

Motifs et durée de l'absentéisme : <ul style="list-style-type: none"> - maladie : - accident du travail et trajet : - maternité et paternité : - congés autorisés (événements familiaux, congés formation) : - autres causes (injustifiées et congé sans solde) : 	842 jours 1 Maternité : 163 jours Paternité : 99 jours 163,5 jours 271,5 jours
Evolution annuelle de la rémunération : <ul style="list-style-type: none"> - charges sociales : - égalité professionnelle hommes/femmes : 	Hausse des salaires d'environ 3,06 % Il n'y a pas de discrimination salariale entre les employés féminins et masculins
Relations professionnelles et bilans des accords collectifs :	Pas de Syndicat 1 accord collectif : 35 heures 2 comités d'entreprise d'établissement composés de 2 titulaires et 1 suppléant pour Paris et de 2 titulaires pour Toulouse – Réunions mensuelles 1 comité d'entreprise central qui se réunit 2 fois par an au siège Délégué du personnel : 1 élu titulaire pour Paris 1 élu titulaire pour Toulouse – Réunions mensuelles
Conditions d'hygiène et de sécurité : <ul style="list-style-type: none"> - existence ou non de risques majeurs : - fréquence des réunions du CHSCT : - taux d'accident du travail : 	Néant trimestriel 1,1
Formation : <ul style="list-style-type: none"> - budget formation, en ce compris les salaires : - nombre de salariés ayant bénéficié d'une formation en 2010 	1,60% 39
Emploi et insertion des travailleurs handicapés :	2
Œuvres sociales :	comité d'entreprise
Importance de la sous-traitance :	55 sous-traitants en régie soit 3548 jours 0 sous-traitant au forfait
Informations relatives à la prise en compte, par la Société, de l'impact territorial de ses activités quant à l'emploi et au développement territorial	Néant
Eventuellement, relations avec les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les populations riveraines	Relation avec établissement d'enseignement pour les stagiaires, le recrutement, les contrats de professionnalisation
Importance de la sous-traitance et la façon dont la Société promeut auprès de ses filiales et s'assure du respect par ses dernières des dispositions des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail.	Néant
Façon dont les filiales étrangères prennent en compte l'impact de leurs activités sur le développement régional et les populations locales.	Néant

XI.2 INFORMATIONS SUR LE PERSONNEL DU GROUPE

VALTECH avait 1351 salariés et équivalents au 31 décembre 2010 en incluant les travailleurs indépendants et les sous-traitants (69 personnes).

Le tableau ci-dessous indique la répartition des salariés à la fin de chaque période indiquée :

	Au 31/12/06	Au 31/12/07	Au 31/12/08	Au 31/12/09	Au 31/12/10
Salariés de VALTECH	1 197	1 316	1 109	893	1282
dont consultants	1 079	1 148	940	737	1130

Le taux d'utilisation des consultants était de 83% en 2010.

Le taux d'utilisation est défini par le ratio entre le nombre total de jours facturés aux clients de la société sur le nombre total de jours disponibles du personnel facturable hors week-end, jours fériés, congés et RTT.

Le personnel facturable représentait 88% des effectifs en 2010, en hausse en comparaison du taux 2009, qui s'élevait à 83%.

En vertu de la loi n°98-461 du 13 juin 1998 d'orientation et d'incitation relative à la réduction du temps de travail et de la loi n°2000-37 du 19 janvier 2000 relative à la réduction négociée du temps de travail, toutes les entreprises relevant de la législation française, employant plus de 20 salariés sont tenues d'appliquer les règles afférentes aux 35 heures de travail par semaine. Aux termes de l'article 1^{er} de la loi du 19 janvier 2000, cette durée légale est applicable rétroactivement à compter du 1^{er} janvier 2000.

En outre et conformément à la législation applicable ci-dessus, un accord collectif a été signé le 22 juin 1999 entre les organisations patronales et les syndicats, parties à l'accord SYNTEC applicable aux professions d'études techniques, d'ingénierie et de conseil. Cet accord collectif a été étendu par un arrêté ministériel du 21 décembre 1999 aux professions d'études techniques, d'ingénierie et de conseil.

Le 21 décembre 1999, VALTECH a conclu un accord sur l'aménagement et la réduction du temps de travail avec les organisations syndicales CFDT et CFE-CGC. Cet accord vise l'ensemble du personnel de la société à l'exclusion de ses cadres dirigeants. Cet accord est entré en vigueur le 31 décembre 1999.

XII DETTES FOURNISSEURS DU GROUPE

Détail des dettes fournisseurs en fin d'exercice :

(en milliers d'euros)

Balance âgée des dettes fournisseurs	31/12/2010	31/12/2009
< 30 jours	7 815	5 170
30-60 jours	1 605	1 510
60-90 jours	1 171	51
90-120 jours	820	511
Total	11 411	7 242

(en milliers d'euros)

Valeur nette au 31 décembre 2009	7 242	7 140
Variation	859	(6)
Différence de conversion	319	111
Variation de périmètre	2 991	-
Autre mouvements (IAS 32-39)	-	-
Valeur nette au 31 décembre 2010	11 411	7 242

Le tableau présenté ci-dessus donne une vision de la balance âgée des dettes fournisseurs externes du Groupe Valtech, et n'intègre pas les dettes intra-groupe

XIII AUTRES RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA SOCIETE

XIII.1 CAPITAL SOCIAL AU 31 DECEMBRE 2010

Nombre d'actions ordinaires émises : 155 008 451 actions ordinaires émises toutes de même catégorie et entièrement libérées.

Evolution du capital au cours des 5 derniers exercices

Date	Opérations	Montant de la variation du montant nominal du capital en euros	Nombre cumulé d'actions	Montant cumulé du capital social en euros
31.12.2006	Exercice de stock options et BSPCE	18 237	85 358 110	1 301 087,30
31.12.2007	Exercice de stock options et BSPCE	50 449	88 668 358	1 351 534,90
31.12.2008	N/A	0	88 668 358	1 351 534,90
31.12.2009	N/A	0	88 668 358	1 351 534,90
31.12.2010	Augmentation de Capital	995 101	155 008 451	2 346 636,30

XII.2 CAPITAL AUTORISE MAIS NON EMIS – POINT SUR L'UTILISATION DES AUTORISATIONS GLOBALES ET INDIVIDUELLES CONSENTIES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Par délégation de l'Assemblée Générale des actionnaires du 29 juin 2010, le Conseil d'Administration a disposée au cours de l'exercice 2010 d'une délégation à effet d'augmenter le capital social de 25 millions d'euros valable pour vingt-six mois jusqu'au 29 août 2012.

Au cours de sa réunion du 29 septembre 2010, le Conseil d'administration de Valtech a approuvé la réalisation d'une émission d'actions nouvelles comme l'en a autorisé par délégation l'Assemblée générale mixte des actionnaires en date du 29 juin 2010. Les nouvelles actions ont été souscrites en numéraire, dans le cadre d'une augmentation de capital avec maintien de droit préférentiel de souscription des actionnaires d'un montant brut, prime de souscription comprise de 9 951 013,95 euros par l'émission de 66 340 013 actions nouvelles, au prix unitaire de 0,15 actions, à raison de 3 actions nouvelles pour 4 actions anciennes. La période de souscription des actions s'est étendue du 5 octobre au 19 octobre 2010 inclus.

XIII.3 TITRES NON REPRESENTATIFS DU CAPITAL

Néant.

XIII.4 AUTRES TITRES DONNANT ACCES AU CAPITAL

Aucun plan d'options de souscription d'actions ou de bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise n'est actif au 31 décembre 2010

XIII.5 REPARTITION ACTUELLE DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE

XIII.5.1 Actionnariat de la société au 31 décembre 2010

Actionnaires	Nombre d'actions	Nombre de droits de vote	% capital	% droit de vote
SiegCo	95 480 905	95 480 905	61,60%	61,68%
Autodétention	214 900	0	0,14%	-
Public	59 312 646	59 312 646	38,26%	38,32%
Total	155 008 451	154 793 551	100,00%	100%

La Société n'ayant pas émis d'actions à droit de vote double, la répartition des droits de vote est équivalente à la répartition du capital (sous réserve des actions d'auto-détention).

XIII.5.2 Offre publique d'achat et franchissements de seuil, résultat de l'offre publique d'achat visant les actions de VALTECH SA et émission des nouveaux titres suite à une émission de capital.

XIII.5.2.1 Offre publique d'achat

Déclaration 209C1314 : Le 23 octobre 2009, à 17 heures 05, Oddo Corporate Finance, agissant pour le compte de la société de droit belge SiegCo a déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers un projet d'offre publique d'achat visant les actions de la société VALTECH. L'initiateur détenait alors 4 227 463 actions VALTECH représentant 4,77% du capital et des droits de vote de VALTECH SA. La société SiegCo s'engageait irrévocablement à acquérir au prix unitaire de 0,40 € la totalité des 84 440 895 actions VALTECH existantes non détenues par elle ainsi qu'un maximum de 1 423 500 actions susceptibles d'être créées par l'exercice d'options de souscription d'actions, soit au total un maximum de 85 864 395 actions VALTECH. Le projet d'offre n'était assorti d'aucun seuil de renonciation.

Déclaration 209C1399 : Le 16 novembre 2009, l'Autorité des marchés financiers faisait connaître qu'elle déclarait conforme l'offre publique d'achat visant les actions VALTECH, déposée par Oddo Corporate Finance, agissant pour le compte de la société SiegCo (cf. Décision et Information 209C1395 du 16 novembre 2009).

Déclaration 209C1510 : Le 16 décembre 2009, à 17 heures 15, Oddo Corporate Finance, agissant pour le compte de la société SiegCo, déposait un projet de surenchère sur les termes de l'offre publique en cours visant les actions de la société VALTECH au prix unitaire de 0,40 €.

SiegCo, qui détenait 4 991 818 actions VALTECH représentant 5,63% du capital et des droits de vote de cette société proposait désormais d'acquérir au prix unitaire de **0,44 €** la totalité des 83 676 540 actions non détenues par elle ainsi qu'un maximum de 1 423 500 actions susceptibles d'être créées par l'exercice d'options de souscription d'actions, soit au total un maximum de 85 100 040 actions VALTECH.

Il était précisé qu'aux termes d'un protocole d'accord conclu le 15 décembre 2009 les actionnaires suivants s'engageaient à céder à SiegCo la totalité des actions VALTECH qu'ils détenaient, soit au total 5 344 366 actions VALTECH représentant autant de droits de vote, soit 6,03% du capital et des droits de vote de la société :

	Actions	% du capital	Droits de vote	% droits de vote
Lars Bladt	64 769	0,07%	64 769	0,07%
Lars Bladt Holding	30 000	0,03%	30 000	0,03%
Douglas Land	2 754 174	3,11%	2 754 174	3,11%
Jean-Claude Turri et sa famille	1 957 050	2,21%	1 957 050	2,21%
Groupe Ouroumoff	438 373	0,49%	438 373	0,49%
John A. Stanley	<u>100 000</u>	<u>0,11%</u>	<u>100 000</u>	<u>0,11%</u>
Total	5 344 366	6,03%	5 344 366	6,03%

Les cessions devaient intervenir, au prix de 0,44 € par action, dans les dix jours de négociation suivant la décision de conformité de l'AMF sur le projet d'offre en surenchère et pas avant le 4 janvier 2010.

Déclaration 209C1547 : Décision de conformité de l'offre publique en surenchère.

XIII.5.2.2 Franchissements de seuil

Déclaration 209C1388 : Par courrier reçu le 12 novembre 2009, la société anonyme de droit belge SiegCo (Contrôlée par la société de droit belge Verlinvest (laquelle est contrôlée par le groupe familial des descendants de Guillaume de Spoelberch, Elisabeth de Haas Teichen et Gustave de Mevius).1)18, place Flagey, 1050 Bruxelles, Belgique) a déclaré avoir franchi en hausse, le 10 novembre 2009, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société VALTECH et détenir, à cette date, 4 434 867 actions VALTECH

représentant autant de droits de vote, soit 5,002% du capital et des droits de vote de cette société (2). En outre, il est précisé que la société SiegCo détient, au 11 novembre 2009, 4 512 981 actions VALTECH représentant autant de droits de vote, soit 5,09% du capital et des droits de vote de VALTECH SA.

Déclaration 209C1519 : Par courrier reçu le 18 décembre 2009, la société anonyme de droit belge SiegCo (18, place Flagey, 1050 Bruxelles, Belgique) a déclaré avoir franchi en hausse, le 17 décembre 2009, les seuils de 10% du capital et des droits de vote de la société VALTECH et détenir, à cette date, 9 603 957 actions VALTECH représentant autant de droits de vote, soit 10,83% du capital et des droits de vote de VALTECH SA.

Déclaration 210C0037 : Par courrier reçu le 11 janvier 2010, la société anonyme de droit belge SiegCo (18, place Flagey, 1050 Bruxelles, Belgique) a déclaré avoir franchi en hausse, le 8 janvier 2010, les seuils de 15% du capital et des droits de vote de la société VALTECH et détenir, à cette date, 15 347 268 actions VALTECH représentant autant de droits de vote, soit 17,31% du capital et des droits de vote de VALTECH SA.

Déclaration 210C0066 : Par courriers reçus le 15 janvier 2010, MM. Lars Bladt, Jean-Claude Turri et Douglas Land, les sociétés Lars Bladt Holding et Groupe Ouroumoff, ont déclaré avoir franchi de concert en baisse, le 8 janvier 2010, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société VALTECH et détenir de concert, à cette date, 2 390 692 actions VALTECH représentant autant de droits de vote, soit 2,70% du capital et des droits de vote de cette société répartis de la façon suivante :

M. Lars Bladt 64 769 actions soit 0,07% des droits de vote,
Lars Bladt Holding 30 000 actions soit 0,03 % des droits de vote,
M. Jean-Claude Turri et sa famille 1 857 550 actions soit 2,09 % des droits de vote,
Groupe Ouroumoff 2 438 373 actions soit 0,49% des droits de vote,
Total concert 2 390 692 actions soit 2,70 % des droits de vote .

Ledit concert indiquait détenir en outre 202 750 actions VALTECH représentant autant de droits de vote, soit 0,23% du capital et des droits de vote, étant précisé qu'il était prévu en vertu d'un Accord du 15 décembre 2009 qu'elles soient cédées à SiegCo dans les prochains jours avec les 2 390 692 actions de sorte que les personnes susvisées ne détiennent plus aucune action VALTECH, ces opérations mettant fin par ailleurs à l'action de concert entre les personnes susvisées. Ces cessions sont intervenues les 11, 14 et 18 janvier 2010.

Déclaration 210C0080 : Par courrier reçu le 19 janvier 2010, la société anonyme de droit belge SiegCo (18, place Flagey, 1050 Bruxelles, Belgique) a déclaré avoir franchi en hausse, le 18 janvier 2010, les seuils de 20% du capital et des droits de vote de la société VALTECH et détenir, à cette date, 17 745 101 actions de VALTECH représentant autant de droits de vote, soit 20,01% du capital et des droits de vote de VALTECH SA.

Déclaration 210C0151 en date du 10 février 2010 : Nyse Euronext Paris a fait connaître à l'Autorité des marchés financiers qu'à la date du 4 février 2010, date ultime fixée pour le dépôt par les intermédiaires financiers des ordres présentés à l'offre publique d'achat initiée par la société SiegCo, visant les actions VALTECH, elle a reçu en dépôt, 30 192 506 actions VALTECH.

Par ailleurs, SiegCo a acquis sur le marché pendant la période d'offre publique (i) entre le 2 novembre et le 15 décembre 2009, 764 355 actions VALTECH au prix de 0,40 € par action (ii) entre le 17 décembre 2009 et le 27 janvier 2010, 7 697 487 actions VALTECH au prix maximum de 0,44 € par action, soit au total 8 461 842 actions VALTECH.

Il est rappelé que SiegCo a en outre acquis, aux termes d'un protocole d'accord conclu, le 15 décembre 2009, auprès de divers actionnaires de VALTECH 5 344 136 actions VALTECH représentant autant de droits de vote, soit 6,03% du capital et des droits de vote de la société au prix unitaire de 0,44 €.

Au total, SiegCo détenait alors 48 225 947 actions représentant autant de droits de vote VALTECH, soit 54,39% du capital et des droits de vote de cette société.

Déclaration 210C235 en date du 10 mars 2010 : Nyse Euronext Paris a fait connaître à l'Autorité des marchés financiers le résultat définitif de l'offre publique d'achat. A la date du 2 mars 2010, date ultime fixée

pour le dépôt par les intermédiaires financiers des ordres présentés dans le cadre de la réouverture de l'offre publique d'achat initiée par la société de droit belge SiegCo visant les actions VALTECH, elle a reçu en dépôt 3 419 758 actions VALTECH.

Au total, SiegCo détient 51 645 705 actions VALTECH représentant autant de droits de vote, soit 58,25% du capital et des droits de vote de la société.

XIII.5.2.3 Emission de nouveaux titres suite à une augmentation de capital

Note d'opération 10-0348 : Le 1er octobre 2010, l'Autorité des marchés financiers a apposé le visa n°10-348 sur une note d'opération concernant la mise à disposition du public, à l'occasion de l'émission et de l'admission sur Euronext Paris d'actions nouvelles à émettre. Les nouvelles actions sont à souscrire en numéraire, dans le cadre d'une augmentation de capital avec maintien de droit préférentiel de souscription des actionnaires d'un montant brut, prime de souscription comprise, de 9 951 013,95 euros par émission de 66 340 013 actions nouvelles, au prix unitaire de 0,15 action, à raison de 3 actions nouvelles pour 4 actions anciennes. La période de souscription des actions s'étend du 5 octobre au 19 octobre 2010 inclus.

XIII.5.3 Pacte d'actionnaires

Le Conseil n'a pas, à ce jour, connaissance de pacte d'actionnaires entre les actionnaires de Valtech SA.

XIII.5.4 Actionnariat salarié

En application des règles de l'article L.225. 102 alinéa 1 du Code de Commerce, il est précisé que les salariés de la société et du groupe ne détiennent aucune action de la société au titre des articles L 443-1 et s. et L 442-7 du Code du Travail, L 214-39 et L 214-40 du Code Monétaire et Financier. Ainsi, aucune action de capital n'est détenue collectivement par des salariés du groupe, ni n'est frappée d'inaccessibilité en application des articles sus-décrits.

La dernière proposition faite aux actionnaires de procéder à une ou plusieurs augmentations de capital en faveur des salariés dans le cadre de l'assemblée générale mixte du 27 juin 2003 a été refusée par ladite assemblée.

En 2008 et 2009, aucune assemblée générale extraordinaire n'a pu être réunie faute de pouvoir réunir le quorum requis pour statuer, notamment sur l'obligation triennale de proposer une augmentation de capital réservée aux salariés adhérents à un plan d'épargne entreprise.

Conformément aux dispositions de l'article L.225-129-6 al 2 du Code de Commerce une augmentation de capital réservée aux salariés adhérent au plan d'épargne d'entreprise de la Société d'un montant de 45 000 €, a été soumise, mais rejetée, à l'Assemblée Générale des actionnaires en juin 2010.

XIII.6 EVOLUTION DU COURS DU TITRE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

La Société est cotée sur le "Nouveau Marché" depuis le 12 avril 1999. Elle est désormais inscrite sur le marché Eurolist Compartiment «C».

La Société a considéré que la liquidité constatée sur l'action VALTECH ne nécessite pas l'existence d'un contrat de tenue de marché. Le contrat en place avec la société Aurel Leven a été résilié en 2003.

Le tableau suivant retrace les évolutions des cours de clôture et le volume des transactions de l'action de la Société pour la période allant de décembre 2009 à Décembre 2010 :

Mois	Nombre de séances	Cours du mois		Titres échangés	Capitalisation boursière (€)
		Plus haut	Plus bas		
déc-09	21	0,45	0,4	16 032 915	37 361 056
janv-10	20	0,44	0,43	3 853 870	38 079 214
févr-10	19	0,38	0,34	1 661 072	30 147 242
mars-10	23	0,37	0,29	1 153 519	30 147 242
avr-10	20	0,35	0,32	1 113 009	29 260 558
mai-10	21	0,32	0	1 640 782	24 827 140
juin-10	21	0,28	0,25	570 818	23 053 773
juil-10	22	0,25	0,23	223 105	22 167 090
août-10	22	0,27	0,23	673 890	22 167 090
sept-10	22	0,25	0,23	530 784	21 280 406
oct-10	21	0,3	0,18	7 911 538	35 651 944
nov-10	22	0,28	0,22	7 636 492	37 202 028
déc-10	23	0,26	0,23	4 704 517	37 202 028

XIII.7 INFORMATIONS CONCERNANT LA DETENTION PAR LA SOCIETE DE SES PROPRES ACTIONS AU 31 DECEMBRE 2010

Au 31 décembre 2010, la Société détenait 214 900 actions propres dans les conditions suivantes au titre de plans d'options d'achat d'actions réservés aux salariés, qui ont été achetées en 1998, avant l'introduction en bourse de la Société, pour 67 865 €.

La valeur de ces actions détenues à la clôture est évaluée au cours d'achat (67 865 €) avec une valeur nette identiques dans le bilan au 31 décembre 2010 : 67 865 €.

La Valeur de ces actions à la valeur nominale : 3 253,30 € avec une valeur nominale par action de (pair) : 0,01513 €.

Fraction du capital que ces actions représentent au 31 décembre 2010 : 0,14%. Au cours du dernier exercice fiscal, la société n'a acheté ni vendu d'action.

Au cours du dernier exercice fiscal, la société n'a acheté ni vendu aucune action. Compte tenu de l'expiration en 2010 du plan d'option d'achat, l'annulation de ces actions est soumise à l'Assemblée générale mixte du 23 mai 2011.

XIII.8 DERNIER PROGRAMME DE RACHAT

Le programme de rachat (visa n°02-0684) en date du 5 juin 2002 a pris fin le 4 décembre 2003. Son renouvellement n'a pas été demandé aux actionnaires en 2003 ni en 2004.

Une autorisation de renouvellement a été conférée par les actionnaires dans le cadre de l'assemblée générale du 30 juin 2005, mais elle n'a pas été utilisée et aucun programme de rachat n'a été mis en place en 2005.

Une autorisation de renouvellement a été conférée par les actionnaires dans le cadre de l'assemblée générale du 26 juin 2006, mais elle n'a pas été utilisée et aucun programme de rachat n'a été mis en place en 2006.

Une autorisation de renouvellement a été conférée par les actionnaires dans le cadre de l'assemblée générale du 26 juin 2007, mais elle n'a pas été utilisée et aucun programme de rachat n'a été mis en place en 2007.

Une autorisation de mise en place d'un nouveau programme de rachat d'actions a été conférée dans le

cadre de l'assemblée générale du 30 juin 2008 pour 18 mois, soit jusqu'au 31 Décembre 2009, mais elle n'a pas été utilisée et aucune proposition de rachat n'est intervenue en 2008.

L'assemblée générale mixte du 30 juin 2009 a autorisé le conseil d'administration à mettre en œuvre un programme de rachat d'actions, dans le respect des conditions légales et réglementaires applicables au moment de son intervention et notamment dans le respect des conditions et obligations posées par les articles L. 225- 209 à L. 225-212 du code de commerce, par le Règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003 et par les articles 24 1-1 à 24 1-6 du Règlement général de l'Autorité des Marchés. Cette autorisation est destinée à permettre à la société :

- d'assurer la liquidité et d'animer le marché des actions par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- de remettre des titres lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital de la société;
- de conserver des actions en vue de leur remise ultérieure à titre de paiement ou d'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe;
- d'attribuer des actions aux salariés ou aux mandataires sociaux de la société ou des sociétés de son groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, du régime des options d'achat d'actions ou par le biais d'un plan d'épargne d'entreprise ou d'un plan d'épargne interentreprises, ou par voie d'attribution d'actions gratuites;
- d'annuler des actions, sous réserve d'une autorisation préalable par l'assemblée générale extraordinaire;
- de mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des Marchés Financiers, et plus généralement de réaliser toute autre opération conforme à la réglementation en vigueur.

Les achats d'actions peuvent être réalisés, dans le respect de la réglementation en vigueur, par tous moyens, notamment sur le marché ou hors du marché, notamment de gré à gré, et à tout moment, notamment en période d'offre publique d'achat ou d'échange ainsi que de garantie de cours. La part du programme qui peut s'effectuer par négociation de blocs n'est pas limitée et pourra représenter la totalité du programme.

Les actions acquises pourront, le cas échéant, être cédées dans les conditions fixées par l'Autorité des Marchés Financiers dans les conditions visées par l'article 241-6 de son Règlement Général.

La société peut, dans le cadre de cette autorisation, acquérir sur le marché ou hors marché ses propres actions en respectant un prix maximum d'achat de 0,80 € par action, sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la société.

Le montant maximal des fonds destinés à la réalisation de ce programme d'achat d'actions est de 6 000 000 €. Le total des actions détenues ne pourra dépasser 9,75 % du capital social, compte non tenu des actions déjà auto-détenues.

Cette autorisation a été donnée pour une durée de dix-huit mois à compter de l'assemblée en date du 30 juin 2009 et s'est substituée à l'autorisation donnée par l'assemblée générale des actionnaires en date du 30 juin 2008. Au 31 Décembre 2009, l'autorisation de programme de rachat d'actions visée ci-dessus n'avait pas été utilisée. Cette autorisation est forclosée au 31 décembre 2010 ;

XIV . MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

XIV.1 REPARTITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET AUTRES FONCTIONS ET MANDATS EXERCES EN 2010

Le tableau ci-dessous présente la situation des différents administrateurs de VALTECH SA au regard des prescriptions légales et des recommandations de l'Autorité des Marchés Financiers.

Nom – Prénom – Date de naissance	Date de première nomination	Date d'échéance du mandat	Fonction principale exercée dans la société	Fonction principale exercée en dehors de la société	Autres mandats et fonctions exercés		
Lars BLADT né le 06/04/1974	11/12/2007	Assemblée générale annuelle statuant sur l'exercice 2011	Président et Directeur général 19/05/2008		Groupe Valtech	Valtech A/S (Danemark) Valtech Technologies inc Valtech Korea Valtech AG Valtech Agency Valtech Training Valtech Offshore	Président du Conseil d'Administration Administrateur CEO Président du Conseil d'Administration Représentant Permanent Valtech SA Représentant Permanent Valtech SA Président du Conseil d'Administration
		Démission 09/03/2010			Hors Groupe	Lars Bladt Holding Trade Wind A/S Schou Company A/S Nordlux Invest A/S Nordlux A/S Schou Asia Limited (Hong-Kong) Schou Ab Suède) Osjord A/S (Norvège) All Season Trading A/S (Norvège) Dansk Generationsskifte A/S Byggros Holding A/S Scanvogn A/S Contrast A/S DG Rådgivning Byggros A/S Suntex A/S Scanvogn Invest A/S Ravfehrn Invest A/S H.P. Værktøj A/S BG Burcharth A/S EVO Capital A/S Specialvogn A/S House of Amber Invest Byggros Trading ApS DG Vibro Invest A/S House of Amber ApS Impleo	Directeur Général Directeur Général Directeur Général Administrateur Administrateur Gérant Directeur Général Président du Conseil d'Administration Président du Conseil d'Administration Président du Conseil d'Administration Administrateur Président du Conseil d'Administration Administrateur Président du Conseil d'Administration Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur Président du Conseil d'Administration Administrateur Directeur Général Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur Président du Conseil d'Administration Administrateur Directeur Général Administrateur Administrateur Directeur Général

Nom – Prénom – Date de naissance	Date de première nomination	Date d'échéance du mandat	Fonction principale exercée dans la société	Fonction principale exercée en dehors de la société	Autres mandats et fonctions exercés		
Jonathan POOLE Né le 09/09/1966	28/06/2007	Assemblée Générale statuant sur l'exercice 2012 Démission le 25/08/2009	Directeur Général Délégué 07/03/2007 Jusqu'à sa démission le 25/08/2009		Groupe Valtech	Valtech AB (Suède) Valtech A/S (Danemark) Valtech Limited (Royaume-Uni) Valtech Technologies Inc (USA) Valtech (Inde) Valtech (Corée) Valtech AG	Administrateur Administrateur Président du Conseil d'Administration et Administrateur Président du Conseil d'Administration et Administrateur Administrateur Administrateur Membre du Conseil de Surveillance
Jean-Claude TURRI Né le 16/06/1948	29/11/2002	Assemblée Générale statuant sur l'exercice 2013	Directeur de l'activité Axelboss		Groupe Valtech	Valtech Axelboss SAS Valtech AG Valtech Offshore	Président Membre du Conseil de Surveillance Administrateur
					Hors Groupe	IFIS Groupe Ouroumoff	Directeur Général Directeur Général
Douglas LAND Né le 27/04/1957	31/12/2003	Assemblée Générale statuant sur l'exercice 2012 Démission 04/02/2010	Directeur Général jusqu'en mars 2010	Directeur Général de Chesapeake Group	Groupe Valtech	Valtech Technologies Inc Valtech Offshore S.A.	Administrateur Administrateur
					Hors Groupe	Whittman Hart Incorporated Chesapeake Group Covansys Mauritius	Administrateur Directeur Général Administrateur
John STANLEY Né le 12/06/1937	25/08/2009	Coopté par le Conseil d'Administration Assemblée Générale statuant sur l'exercice 2012 Démission 04/02/2010			Groupe Valtech	Néant	
					Hors Groupe	Néant	

Nom - Prénom - Date de naissance	Date de première nomination	Date d'échéance du mandat	Fonction principale exercée dans la société	Fonction principale exercée en dehors de la société	Autres mandats et fonctions exercées		
Société DLF Frédéric de MEVIUS né le 26/11/1958	09/03/2010 Ensuite 22/10/2010 substitution personne nommée le 09/03/10	Assemblée générale annuelle statuant sur l'exercice 2016	Administrateur	Managing Director de Verlinvest	Groupe Valtech	Valtech S.A.	Administrateur
					Hors Groupe	<u>Verlinvest S.A.</u> Cofintra S.A. SiegCo S.A. Verlinvest B.V Armonea S.A. Capinordic A/S Legsa S.A. All Market Inc Hint Inc Sambazon Inc CDH Développement Orpar S.A. Spa & Salon International Limited Toluna plc MDS Global Holding Ltd Leblon Holdings LLC The Beverage Development Company Inc Beverage Holdco Inc	<u>Directeur et Managing Director</u> Mandaté comme directeur, « managing director » et/ou membre du conseil de surveillance dans un certain nombre de sociétés dans lesquelles Verlinvest S.A. ou une de ses filiales a investi.

Nom - Prénom - Date de naissance	Date de première nomination	Date d'échéance du mandat	Fonction principale exercée dans la société	Fonction principale exercée en dehors de la société	Autres mandats et fonctions exercées	
					Mimesis Republic S.A. Eugenie S.A. Eugénie Patri Sébastien S.A. HLF SPRL Le Domaine de la Falize S.A. Agrabio SPRL Duomos SPRL Fiwep S.A. Merifin Europe S.A. Patria S.A. Fondation Boch Keramis ASBL	Mandaté comme directeur, « managing director » et/ou membre du conseil de surveillance des entités suivantes (qui ne sont ni des filiales ni liées à Verlinvest S.A. ou ses activités) :

Nom - Prénom - Date de naissance	Date de première nomination	Date d'échéance du mandat	Fonction principale exercée dans la société	Fonction principale exercée en dehors de la société	Autres mandats et fonctions exercées		
Société Next Consulting Daniel GROSSMANN né le 05/03/1971	09/03/2010 Ensuite 22/10/2010 substitution personne nommée le 09/03/10	Assemblée générale annuelle statuant sur l'exercice 2016	Administrateur		Groupe Valtech	Valtech S.A.	Administrateur
					Hors Groupe	Cofintra S.A. Armonea S.A. Capinordic A/S SiegCo S.A. Next! Consulting sprl	Mandaté comme directeur, « managing director » et/ou membre du conseil de surveillance dans un certain nombre de sociétés dans lesquelles Verlinvest S.A. ou une de ses filiales a investi. Mandaté comme directeur, « managing director » et/ou membre du conseil de surveillance des entités suivantes (qui ne sont ni des filiales ni liées à Verlinvest S.A. ou ses activités) :
Olivier PADIOU Né le 31/03/1965	10/06/2010		Directeur général délégué	idem			

Nom - Prénom - Date de naissance	Date de première nomination	Date d'échéance du mandat	Fonction principale exercée dans la société	Fonction principale exercée en dehors de la société	Autres mandats et fonctions exercées		
----------------------------------	-----------------------------	---------------------------	---	---	--------------------------------------	--	--

Société ASTOVE Laurent SCHWARZ né le 29/11/1957	09/03/2010 Ensuite 22/10/2010 substitution personne nommée le 09/03/10	Assemblée générale annuelle statuant sur l'exercice 2016	Administrateur		Groupe Valtech	Valtech S.A.	Administrateur
					Hors Groupe	Luckyway SARL Astove SPRL Novedia SAS Mimesis Republic SAS	Gérant Gérant Président du conseil de surveillance Administrateur

Nom - Prénom - Date de naissance	Date de première nomination	Date d'échéance du mandat	Fonction principale exercée dans la société	Fonction principale exercée en dehors de la société	Autres mandats et fonctions exercées		
Sebastian LOMBARDO né le 12/04/1972	09/03/2010	Assemblée générale annuelle statuant sur l'exercice 2016	Président et Directeur général 09/03/2010		Groupe Valtech	Valtech S.A.	Président du Conseil d'administration et PDG
					Hors Groupe	Novedia SAS SiegCo S.A. Cosmoledo SPRL A3 Investments S.A. Dendrobium S.A. Statler & Waldorf SAS	Administrateur Administrateur Gérant Administrateur Administrateur Président

Changements d'organisation :

Lors des réunions des conseils d'administration des 4 février et 9 mars 2010, il a été procédé à la nomination par cooptation de Messieurs Sebastian LOMBARDO, Frédéric de MEVIUS, Daniel GROSSMANN et Laurent SCHWARZ en tant qu'administrateur, suite à la démission successive des quatre anciens administrateurs. Monsieur Sebastian LOMBARDO a été désigné Président et Directeur Général.

XIV.2 ADMINISTRATEUR INDEPENDANT

néant

Voir le rapport du Président sur les procédures internes.

XIV.3 FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION

Voir le rapport du Président sur les procédures internes.

XIV.4 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Lors de sa réunion du 11 décembre 2008, le conseil d'administration avait pris connaissance des recommandations AFEP-MEDEF du 6 octobre 2008 sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées.

Il a considéré que ces recommandations s'inscrivaient dans la démarche de gouvernement d'entreprise de la société et, en conséquence, a décidé qu'en application de la loi du 3 juillet 2008 transposant la directive communautaire 2006/46/CE du 14 juin 2006, le Code AFEP-MEDEF ainsi modifié serait celui auquel se réfèrera la société pour l'élaboration du rapport prévu à l'article L225-37 du Code de Commerce à compter de l'exercice 2009.

Voir également le rapport du Président sur les procédures internes.

Les administrateurs de VALTECH ne peuvent acheter ou vendre des actions de VALTECH pendant les 10 jours de Bourse précédant toute annonce de résultats de la société. Ils ne peuvent non plus acheter ou vendre des actions de VALTECH à partir du jour où le conseil d'administration a connaissance d'une information majeure pouvant avoir une influence sur le cours de bourse, jusqu'au jour où cette information est rendue publique.

XIV.5 JETONS DE PRESENCE

Il n'a été attribué au titre de l'exercice 2010 aucun jeton de présence.

XIV.6 REMUNERATIONS 2010 ET INTERETS DES DIRIGEANTS

XIV.6.1 Rémunérations brutes et avantages de toute nature, directs et indirects, perçus et/ou dues par chaque mandataire social dans le groupe et hors du groupe et honoraires perçus par des sociétés dans lesquelles les mandataires sociaux ont des intérêts.

XIV.6.1.1 – Rémunérations directes versées et/ou dues au cours de l'exercice 2010 par VALTECH ou ses filiales –

Nom	Fonctions	Type de rémunération	Montant annuel 2010	Montant annuel 2009
Lars Bladt	Président et directeur général le 19/05/08 Administrateur nommé le 11/12/07	Président Directeur Général Démission le 09/03/2010	Rémunération Néant	Rémunération Néant Jetons de présence votés en AG 2009 14 062 Avantages en nature Néant
Jean-Claude Turri	Administrateur Démission le 09/03/2010	Directeur	Rémunération , avantage en Nature et jetons Néant	Salaire Néant Rémunération Néant Jetons de présence votés en AG 2009 12 187.50€ Avantages en nature Néant
Douglas Land	Administrateur Démission le 04/02/2009		Rémunération , avantage en nature et jetons Néant	Jetons de présence votés en AG 2009 30 000 € Rémunération brute Néant
John Stanley	Administrateur Coopté le 25/08/2009 Démission le 04/02/2009			Jetons de présence votés en AG 2009 7 500 €
Frédéric De Mevius	Administrateur nommé le 4 février au 22 avril 2010		Rémunération , avantage en nature et jetons Néant	
Laurent SCHWARZ	Administrateur nommé le 9 mars au 22 avril 2010		Rémunération , avantage en nature et jetons Néant	
Daniel Grossman	Administrateur nommé le 9 mars au 22 avril 2010		Rémunération , avantage en nature et jetons Néant	
Olivier	Directeur Général Délégué	rémunération	Rémunération fixe brute 150 000 €	

PADIOU	nommé le 10 juin 2010		Rémunération variable chargée	200 000 €	
--------	-----------------------	--	----------------------------------	-----------	--

Ni la société ni aucune de ses filiales n'ont pris d'engagement particulier (hors cotisations obligatoires) vis à vis des dirigeants en matière de retraite ou en cas de cessation de leur mandat en tant que tel.

XIV.6.1.2 Tableau sur les jetons de présence

Membres de Conseil	Jetons de Présence versés en 2010	Jetons de Présence versés en 2009
Sebastian LOMBARDO	0	
Frederic DE MEVIUS ou DLF	0	
Daniel GROSSMAN	0	
Laurent SHWARZ	0	
Lars BLADT	14 062,50 €	
Jonathan POOLE	0	
Jean Claude TURRI	12 187,50 €	
Douglas LAND	18 750 €	30 000 €
John STANLEY	7 500 €	

XIV.6.1.3 – Rémunérations indirectes et/ou honoraires perçus et/ou dus par des sociétés dans lesquelles les mandataires sociaux ont des intérêts et versés par VALTECH ou ses filiales

Sociétés concernées	Type de rémunération	Administrateur concerné	% de détention par l'administrateur concerné dans la société concernée	Montant annuel 2010		Montant annuel 2009	
Conventions entre VALTECH SA et la société IMPLEO	Honoraires	Lars Bladt	100%	Honoraire fixe Indemnité de voyage	132 000 € 43 194 €	Honoraire fixe Indemnité de voyage	180 000 € 104 138 €
Conventions entre VALTECH SA et la société GROUPE OUROUMOFF	Honoraires	Jean-Claude-Turri	99,99%	Honoraire fixe Indemnité de voyage	180 000 € 9 084 €	Honoraire fixe Indemnité de voyage	348 000 € 14 302 €
Conventions entre VALTECH SA et la société CHESAPEAKE GROUP	Honoraires	Douglas Land	50,00%	Honoraire Indemnité de voyage	606 000 € 4 544 €	Honoraire fixe Indemnité de voyage	84 000 € 74 092 €
Convention entre Valtech Et Monsieur John Stanley	Honoraires	John Stanley		Honoraire Indemnité de voyage	Néant 289 €	Honoraire fixe Indemnité de voyage	9 000 € 2 227 €
Convention entre VALTECH SA et DENDROBIUM	Honoraires	Sebastian LOMBARDO Président et directeur général	90%	Honoraires fixes Bonus en fonction des objectifs définis par le Conseil	300 000 € 250 000 €		
DLF représenté par Monsieur Frédéric de MEVIUS, nommé le 22 avril 2010	Honoraires	Frédéric de MEVIUS	100%	Honoraire	Néant		
NEXT CONSULTING représenté par Monsieur Daniel GROSSMANN, , nommé le 22 avril 2010	Honoraires	Daniel GROSSMANN		Honoraires fixes	Néant		
ASTOVE représenté par Monsieur Laurent SCHWARZ,, nommé le 22 avril 2010	Honoraires	Laurent SCHWARZ		Honoraires fixes	Néant		

XIV.6.1.3.1 PRESENTATION DE LA CONVENTION CONCLUE ENTRE VALTECH ET «GROUPE OUROUMOFF» EXECUTEE EN 2010

La Convention conclue par la Société VALTECH avec la Société Groupe OUROUMOFF, détermine les prestations devant être fournies par Groupe OUROUMOFF et les honoraires correspondants.

Cette convention a donné lieu en 2010 au versement des montants mentionnés au § **XIII.6.1.3**.

A. - Prestations

GROUPE OUROUMOFF devait fournir à VALTECH et ses filiales :

1- services au profit du département “VALTECH AXELBOSS” dans les domaines suivants :

- Direction et gestion, notamment les aspects financiers,
- Marketing et les ventes,
- Suivi de l'utilisation du savoir-faire à l'étranger,

2- la réalisation d'activité de sous-traitance de prestations de conseil auprès des clients finaux vendus par « VALTECH AXELBOSS »,

GROUPE OUROUMOFF devait fournir également les services suivants :

- Coordination d'un comité de gestion,
- Définition et suivi des objectifs des associés managers de VALTECH AXELBOSS,
- Définition et contrôle de la stratégie de recrutement.

B. - Présentation des rémunérations des services

Honoraires forfaitaires fixes :

Pour 2010 : 30 000 €/mois, soit un montant global de 180 000 € jusqu'à la fin du contrat début juillet 2010

Honoraires de résultat :

Pour les besoins du présent paragraphe l'EBIT_{200x} est défini comme le résultat avant intérêts et impôts du Groupe VALTECH tel qu'il ressortira des comptes consolidés de l'exercice 200X arrêtés par le Conseil d'Administration et certifiés par les Commissaires aux Comptes.

Pour l'exercice 2010, l'objet d'EBIT est fixé à 10 000 000 €

- l'EBIT 2010 est strictement inférieur à 75% de l'objectif d'EBIT, soit 7 500 000 €, aucun honoraire n'est dû ;
- si le montant de l'EBIT 2010 est supérieur ou égal à 75% de l'objectif d'EBIT, soit 7 500 000 €, mais strictement inférieur à 100% de l'objectif d'EBIT, soit 10 000 000 €, l'honoraire variable dû sera égal à :
$$50\,000\text{ €} + (\text{EBIT}_{2010} - 7\,500\,000\text{ €}) / 10\,000\,000\text{ €} \times 150\,000\text{ €}$$
- si le montant de l'EBIT 2010 est supérieur ou égal à 100% de l'objectif d'EBIT, soit 10 000 000 €, l'honoraire variable est de 150 000 €.

C. - Durée, résiliation et indemnité de résiliation

Le contrat a été conclu pour une durée de deux ans à compter du 1^{er} janvier 2009 avec faculté de résiliation

unilatérale à tout moment par GROUPE OUROUMOFF moyennant un préavis de 6 mois et faculté de résiliation par VALTECH en cas de non atteinte des objectifs d'EBIT .

D. - Autres clauses

Une clause de non concurrence de 24 mois en cas de résiliation et de 12 mois en cas de non renouvellement du contrat à son terme est prévu moyennant le paiement à GROUPE OUROUMOFF d'une indemnité égale à 24 fois la moyenne mensuelle de la rémunération fixe de l'année en cours en cas de résiliation par VALTECH ou de 12 fois la moyenne mensuelle de la rémunération fixe de l'année en cours en cas de résiliation par GROUPE OUROUMOFF ou de non renouvellement au terme du Contrat. La société peut relever la société GROUPE OUROUMOFF de son obligation de non concurrence sous réserve de respecter des délai et conditions de forme.

Le contrat prévoit également une clause de non débauchage de 24 mois sanctionnée par une clause pénale figurant également dans le contrat.

Le prestataire de services a des charges d'exploitation propres. De ce fait, une partie seulement des honoraires ainsi perçus peut être reversée en rémunération aux mandataires sociaux.

XIV.6.1.3.2 - PRESENTATION DE LA CONVENTION VALTECH / IMPLEO ET DE SON AVENANT

Convention VALTECH / IMPLEO

A. - Services

La convention prévoit que la société IMPLEO fournisse à VALTECH et ses filiales les prestations suivantes :

- Définition, développement et mise en œuvre des recherches du Groupe et de la stratégie de développement dans chaque pays où le Groupe a développé ses activités ;
- Définition, développement et mise en œuvre de stratégies pour le développement des activités de conseil « web agency » pour l'ensemble du Groupe VALTECH mises en place dans chaque pays où le Groupe a développé ses activités ;
- Définition, développement et mise en œuvre de stratégies pour le développement des activités de conseil avec la méthode agile pour l'ensemble du Groupe VALTECH, mises en place dans chaque pays où le Groupe a développé ses activités.

B. - Rémunérations des services rendus

Honoraires forfaitaires fixes :

La convention prévoit que les services décrits à l'Article III et précisés dans l'Annexe I soient facturés sur la base des forfaits mensuels de 12 000 €, soit un montant de 132 000 € en 2010

C. - Durée, résiliation et indemnité de résiliation

Le contrat a été conclu pour une durée indéterminée résiliable à tout moment.

D. - Autres clauses

Une clause de non concurrence de 12 mois et une clause de non débauchage de 12 mois sanctionnée par une clause pénale figurent également dans le contrat.

Avenant à la Convention Valtech / IMPLEO

Suite au projet d'offre publique d'achat déposé par SiegCo auprès de l'AMF le 23 octobre 2009, le conseil d'administration de Valtech a autorisé le 29 octobre 2009, la signature d'un avenant à la Convention IMPLEO/VALTECH.

Cet avenant prévoit qu'IMPLEO fournisse à VALTECH, moyennant une rémunération supplémentaire de 18 000 euros HT par mois, les services additionnels suivants : assistance et conseil pour l'analyse et la mise en place des réponses à apporter à l'Offre Publique d'Achat de SiegCo, notamment par la sollicitation d'Offres concurrentes et ce, pour une durée commençant à courir le 30 octobre 2009 et prenant fin à la plus proche des deux dates suivantes soit le terme des opérations sur l'Offre Publique d'Achat de SiegCo, soit la dénonciation du Contrat à durée indéterminée entre IMPLEO et VALTECH SA.

Le 14 janvier 2010, le Conseil d'administration a décidé une augmentation du nombre de jours pour le contrat conclu avec IMPLEO. Celui-ci a été prolongé de douze jours pour les mois de janvier et février 2010.

XIV.6.1.3.3 - Présentation de la Convention VALTECH et DENDROBIUM

Le représentant légal de la société DENDROBIUM est M Sebastian Lombardo, par ailleurs Président Directeur Général de VALTECH SA et actionnaire et administrateur de SIEGCO. Une convention d'assistance avec cette société, qui prévoit la facturation mensuelle forfaitaire fixe de 25.000 euros hors taxes, est envisagée, avec effet au 1er mai 2010.

A titre exceptionnel , et pour tenir compte du surcroît de charge dû au démarrage de l'activité et de toutes prestations réalisées avant la date d'effet du présent contrat, l'honoraire mensuel fixe forfaitaire sera de soixante cinq mille euros (65 000 €) au titre de chacun des mois de mai et juin 2010 et de quarante cinq mille euros (45 000 €) au titre du mois de juillet 2010, hors taxes et hors frais. A cet honoraire fixe, s'ajouterait un honoraire de résultats en fonctions d'objectifs définis par le conseil.

XIV.6.1.3.4 - PRESENTATION DE LA CONVENTION VALTECH / CHESAPEAKE ET DE SON AVENANT

Convention VALTECH / CHESAPEAKE

La rémunération de CHESAPEAKE GROUP est de 1500 euros HT par jour, plus les frais.

Le Président rappelle que le Conseil, dans sa composition précédente, a, en janvier 2010, entendu verser, dans des conditions qui peuvent concerner l'exercice 2009, un montant d'environ 606 000 € à la société Chesapeake. Cette rémunération a fait l'objet d'un contentieux aux Etats-Unis, qui est toujours en cours en France, le Président estimant, pour sa part, que ce montant n'est pas dû.

* * *

Il a été indiqué au Conseil que, en dehors de leur participation directe et/ou indirecte dans le capital social de VALTECH SA, telle que mentionnée au § XII.5.1 du présent document, et sous réserve des conventions mentionnées ci-dessus, les dirigeants précédents ne détenaient aucun autre intérêt dans une filiale ou chez un fournisseur, ni chez un client de VALTECH SA ou de son groupe.

XIV.6.2 Intérêts des dirigeants dans le capital de l'émetteur, dans celui d'une société qui en détient le contrôle, dans celui d'une filiale ou chez un client ou un fournisseur de l'émetteur

Cf. Paragraphe XIII.6.1.

XIV.6.3 Informations sur les opérations conclues avec les membres des organes d'administration et de direction et de surveillance

Voir le rapport spécial des commissaires aux comptes.

XIV.6.4 Prêts et garanties accordés ou constitués en faveur des organes d'administration, de direction et de surveillance

Il a été indiqué au Conseil qu'il n'en existait pas

XIV.6.5 Actifs appartenant directement ou indirectement aux dirigeants ou à des membres de leur famille

Il a été indiqué au Conseil qu'il n'en existait pas

XIV.6.6 Plan d'options de souscription ou d'achat d'actions et de bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise (BCE)

XIV.6.6. 1 - Options de souscription (OS) ou d'achat d'actions (OA) et bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise (BCE) attribués aux mandataires sociaux au cours de l'exercice 2007 et encore en vigueur.

Néant

XIV.6.6.2 - Options de souscription (OS) ou d'achat d'actions (OA) et bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise (BCE) exercés par les mandataires sociaux au cours de l'exercice 2008

Voir le Rapport Spécial établi en application de l'article L 225-184 du code de commerce

XIV.6.7 - Opérations réalisées par les dirigeants, les hauts responsables, ou par les personnes auxquelles ils sont étroitement liés, sur leurs titres

Au cours de l'exercice 2009, Monsieur John STANLEY administrateur a acquis 100 000 actions et Monsieur Douglas LAND est passé à 2 754 174 actions au lieu de 1 504 574 actions.

Dans le cadre des engagements pris par les administrateurs lors de l'Offre public d'achat, Messieurs Lars BLADT, Douglas LAND, Jean-claude TURRI et John STANLEY ont apporté en février 2010 l'intégralité de leurs actions.

XV. INTEGRATION DANS LE PRESENT RAPPORT DES ELEMENTS REQUIS PAR L'ARTICLE L 225-100-3 DU CODE DE COMMERCE ET SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

1° La structure du capital de la société.

Cf. Paragraphe XII.1 et XII.5 du présent rapport

2° Les restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions ou les clauses des conventions portées à la connaissance de la société en application de l'article L. 233-11.

Cf. Paragraphe XII.5 du présent rapport

3° Les participations directes ou indirectes dans le capital de la société dont elle a connaissance en vertu des articles L. 233-7 et L. 233-12.

Cf. Paragraphe XII.5 du présent rapport

4° La liste des détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux et la description de ceux-ci.

Néant

5° Les mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionnariat du personnel quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier.

Néant

6° Les accords entre actionnaires dont la société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote.

Cf. Paragraphe XII.5 du présent rapport

7° Les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du conseil d'administration, ainsi qu'à la modification des statuts de la société.

Les statuts de la Société dans ces domaines ne dérogent pas aux principes généralement admis en matière de société anonyme.

8° Les pouvoirs du conseil d'administration ou du directoire, en particulier l'émission ou le rachat d'actions.

Cf. Paragraphes XII.2, XII.7 et XII.8 du présent rapport

9° Les accords conclus par la société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la société, sauf si cette divulgation, hors les cas d'obligation légale de divulgation, porterait gravement atteinte à ses intérêts.

Il existe des contrats clients conclus par la société qui comportent des clauses de modification et/ou de résiliation en cas de changement de contrôle. Toutefois, ces contrats contiennent des clauses de non-divulgation (non-publicité ou confidentialité) ou sont réputés suffisamment sensibles d'un point de vue commercial pour le groupe, de telle sorte que leur divulgation pourrait porter préjudice à l'activité opérationnelle du groupe. Ainsi, lesdits contrats ne font pas l'objet d'une information au sein des présentes.

10° Les accords prévoyant des indemnités pour les membres du conseil d'administration ou du directoire ou les salariés s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique.

Cf. Paragraphe XIII.6 du présent rapport

XVI .HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

(en milliers d'euros)	Exercice 2010		Exercice 2009	
	Deloitte & Associés	Fidrex-G Drancy	Deloitte & Associés	Fidrex
Audit				
- Commissariat aux comptes certification, examen des comptes individuels et consolidés				
Emetteur	138	59	136	59
Filiales	76	9	79	9
- Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes				
Emetteur	25	2		
Filiales				
Sous-total	239	70	215	68
Autres prestations				
- Juridique, fiscal, social	13		30	
- Autres				
Sous-total	13	0	30	0
TOTAL	252	70	245	68

Nb : ce tableau inclut les honoraires convenus avec les commissaires aux comptes au titre de l'exercice 2009 et 2010. Ils sont comptabilisés en charges sur 2009 au prorata du temps passé sur chacun des exercices.

* * *

Le Conseil d'Administration